



9 avenue du Général Leclerc
89170 Saint-Fargeau
03.86.74.01.41
mairie@saint-fargeau.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 7 mars 2023

Le conseil municipal de Saint-Fargeau s'est réuni en séance publique, le mardi sept mars deux mille vingt-trois à vingt heures à la Mairie de Saint-Fargeau, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Dominique CHARPENTIER, Maire.

Étaient présents :

Mesdames DAGREGORIO, RIVOAL et JACQUOT, ainsi que Messieurs HENRI, BLONDET, CHEN, BOUCHE, SUSTRAC, CHARPENTIER et ORIEUX.

Était absent excusé :

Madame GADANT, ayant donné pouvoir à Monsieur HENRI
Madame BROCHUT, ayant donné pouvoir à Madame DAGREGORIO
Monsieur TARLET, ayant donné pouvoir à Monsieur BOUCHE
Madame GRISEL, ayant donné pouvoir à Monsieur ORIEUX

Secrétaire de Séance : Monsieur Clément CHEN

Sur les convocations adressées aux conseillers municipaux le six mars l'ordre du jour était le suivant :

1. Rénovation des sanitaires (blocs 2 et 3) du camping La Calanque – Choix des entreprises de travaux
2. Réaménagement de l'ancienne école des filles – Choix des entreprises de travaux des lots relancés
3. Réaménagement de l'ancienne école des filles – Avenant n° 1 pour le lot n° 10 – Ascenseur
4. Camping La Calanque – Emprunt pour l'acquisition d'un véhicule électrique
5. Commune – Emprunt pour l'acquisition d'un véhicule électrique
6. Lotissement Faubourg de Bourgogne – Emprunt pour acquisitions de terrains

7. Musée de l'Aventure du Son – Modification des tarifs 2023
8. Camping La Calanque – Modification des tarifs 2023
9. Présentation des études en agrivoltaïsme réalisées par la société VENTELYS

**I. Rénovation des sanitaires (blocs 2 et 3) du camping La Calanque -
Choix des entreprises de travaux :**

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché public de travaux a été lancé en procédure adaptée afin de rénover deux blocs sanitaires du camping La Calanque situé à proximité du réservoir du Bourdon.

Il précise que ce marché a fait l'objet d'un appel public à la concurrence publié dans un journal d'annonces légales et sur le profil acheteur de la collectivité, et que suite à la réception des offres des entreprises de travaux, une négociation a été entamée.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre du projet à l'issue de la négociation et propose de retenir les offres suivantes :

Lot n°1 - Démolition - Gros-œuvre :

Lot déclaré sans suite pour motif d'intérêt général (insuffisance de concurrence)

Lot n°2 - Cloisons sanitaires :

Entreprise : **SAS SANITEC INDUSTRIE**
Montant HT : **83 909,78 €**
Montant TTC : **100 691,74 €**

Lot n°3 - Faux plafonds :

Entreprise : **SARL WE SOL'D**
Montant HT : **16 782,00 €**
Montant TTC : **20 138,40 €**

Lot n°4 - Électricité :

Entreprise : **EURL 2B2E**
Montant HT : **28 430,00 €**
Montant TTC : **34 116,00 €**

Lot n°5 - Plomberie :

Lot déclaré sans suite pour motif d'intérêt général (insuffisance de concurrence)

Lot n°6 – Carrelage – Faïence :

Entreprise : **SARL ART & TECH**
Montant HT : **31 000,00 €**
Montant TTC : **37 200,00 €**

Lot n°7 – Peinture :

Entreprise : **SAS DELAGNEAU**
Montant HT : **5 958,97 €**
Montant TTC : **7 150,76 €**

Le conseil municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré par treize voix pour et une voix contre (SUSTRAC),

- **RETIENT** les entreprises proposées par le Maire pour la réalisation des travaux de rénovation des sanitaires (blocs 2 et 3) du camping La Calanque,
- **AUTORISE** le Maire à signer les actes d'engagement des entreprises retenues,
- **et CHARGE** le Maire de notifier les marchés aux entreprises retenues.

II. Réaménagement de l'ancienne école des filles – Choix des entreprises de travaux des lots relancés :

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché public de travaux avait été lancé en procédure adaptée afin de réaménager l'ancienne école des filles sise au 9 Avenue du général Leclerc à Saint-Fargeau et d'y installer la future mairie et que les lots n°4 – menuiseries intérieures et n°6 – Carrelage – Faïences – Revêtements de sols souples avaient été déclarés infructueux.

Il précise que ces lots ont fait l'objet d'une nouvelle consultation selon les mêmes modalités de publicité que la consultation initiale, à savoir un appel public à la concurrence publié dans un journal d'annonces légales et sur le profil acheteur de la collectivité, et que suite à la réception des offres des entreprises de travaux, une négociation a été entamée.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre du projet à l'issue de la négociation et propose de retenir les offres suivantes :

Lot n°4 – Menuiseries intérieures :

Entreprise : **SASU ASSELINEAU**
Montant HT : **114 150,20 €**
Montant TTC : **136 980,24 €**

Lot n°6 - Carrelage - Faïences - Revêtements de sols souples :

Entreprise : **SAS FAGES-BOSCH CARRELAGE**

Montant HT : **47 945,93 €**

Montant TTC : **57 535,12 €**

Le conseil municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **RETIENT** les entreprises proposées par le Maire pour la réalisation des travaux de réaménagement de l'ancienne école des filles,
- **AUTORISE** le Maire à signer les actes d'engagement des entreprises retenues,
- **et CHARGE** le Maire de notifier les marchés aux entreprises retenues.

III. Réaménagement de l'ancienne école des filles - Avenant n°1 au lot n°10 - Ascenseur :

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché public de travaux a été lancé en procédure adaptée afin de réaménager l'ancienne école des filles sise au 9 Avenue du général Leclerc à Saint-Fargeau et d'y installer la future mairie.

Il ajoute que suite au lancement des travaux, ~~il~~ qu'en raison de la nature du sous-sol la fosse de l'ascenseur doit être réduite en hauteur afin d'éviter de mettre en œuvre de coûteuses fondations spéciales.

Monsieur le Maire donne lecture du projet d'avenant n°1 au lot n°10 - Ascenseur pour la mise en place d'une fosse réduite et du devis de l'entreprise titulaire (TK ELEVATOR) pour un montant de 2 000,00 euros hors-taxe, soit 2 400,00 euros toutes taxes comprises.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le devis proposé par la société TK ELEVATOR pour la mise en place d'une fosse réduite pour le projet d'ascenseur du bâtiment de l'ancienne école des filles,
- **et AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de réaménagement de l'ancienne école des filles pour le lot n°10 - Ascenseur, de 2 000,00 euros hors-taxe, soit 2 400,00 euros toutes taxes comprises, tel qu'annexé à la présente délibération.

IV. Camping La Calanque - emprunt pour acquisition d'un véhicule électrique :

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur ORIEUX qui présente les propositions d'emprunt reçues pour financer l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique pour le camping La Calanque pour un montant total de 15 102 euros, soit le reste à charge pour le budget annexe du camping après déduction de la taxe sur la valeur ajoutée et de la subvention de l'État obtenue au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré par treize voix pour et une voix contre (SISTRAC),

- **AUTORISE le Maire à signer un contrat de prêt aux conditions exposées ci-après avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne,**

Montant emprunté	15 102 euros
Durée de l'emprunt	3 ans
Taux d'intérêt	Fixe : 3,69 %
Périodicité des échéances d'intérêts	Trimestrielle
Remboursement du capital	Amortissement progressif
Frais de dossier	150 euros

- **DIT que la somme sera imputée en recette d'investissement, chapitre 16, article 1641, sur le budget annexe du camping La Calanque.**

V. Commune - emprunt pour acquisition d'un véhicule électrique :

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur ORIEUX qui présente les propositions d'emprunt reçues pour financer l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique pour les services techniques de la commune pour un montant total de 12 177 euros, soit le reste à charge pour le budget de la commune après déduction des subventions de l'État obtenues au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne (SDEY).

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE le Maire à signer un contrat de prêt aux conditions exposées ci-après avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne,**

Montant emprunté	12 177 euros
Durée de l'emprunt	3 ans
Taux d'intérêt	Fixe : 3,69 %
Périodicité des échéances d'intérêts	Trimestrielle
Remboursement du capital	Amortissement progressif
Frais de dossier	150 euros

- **DIT que la somme sera imputée en recette d'investissement, chapitre 16, article 1641, sur le budget principal de la commune.**

VI. Lotissement Faubourg de Bourgogne – emprunt pour acquisition de terrains :

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur ORIEUX qui présente les propositions d'emprunt reçues pour financer l'acquisition de terrains pour le futur lotissement « Faubourg de Bourgogne » situé Rue Raymond Guérémy à Saint-Fargeau pour un montant total de 93 990 euros, déduction faite de la taxe sur la valeur ajoutée.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE le Maire à signer un contrat de prêt aux conditions exposées ci-après avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne,**

Montant emprunté	93 990 euros
Durée de l'emprunt	10 ans
Taux d'intérêt	Fixe : 3,59 %
Périodicité des échéances d'intérêts	Semestrielle
Remboursement du capital	Amortissement progressif
Frais de dossier	150 euros

- **DIT que la somme sera imputée en recette d'investissement, chapitre 16, article 1641, sur le budget annexe du lotissement « Faubourg de Bourgogne ».**

VII. Musée de l'Aventure du Son – Tarifs boutique 2023 :

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame JACQUOT qui présente les évolutions des tarifs de la boutique du Musée de l'Aventure du Son qu'elle souhaiterait mettre en place.

Considérant l'exposé de l'adjointe au Maire en charge de la Culture,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOPTE** les tarifs de la boutique du Musée de l'Aventure du Son tels que présentés ci-dessous :

- carte postale ancienne	0,50 euros
- carte postale édition 2023	1,20 euros
- mécanisme 15 notes à cartes perforées	35,00 euros
- cahier de chansons	4,50 euros
- petite boîte à musique	8,00 euros
- moyenne boîte à musique	20,00 euros
- grande boîte à musique	30,00 euros
- magnet	3,50 euros
- porte-clés	4,50 euros
- duo d'affiches	2,00 euros
- **et DECIDE** d'appliquer ces tarifs à compter du 1^{er} avril 2023.

VIII. Camping La Calanque - Tarifs boutique 2023 :

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame JACQUOT qui présente les évolutions des tarifs de la boutique du camping La Calanque qu'elle souhaiterait mettre en place.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré par treize voix pour et une voix contre (SUSTRAC), **ADOPTE** les tarifs de la boutique du Camping La Calanque tels qu'annexés à la présente délibération et **DECIDE** d'appliquer ces tarifs à compter du 1^{er} avril 2023.

TARIF BOUTIQUE CAMPING 2023

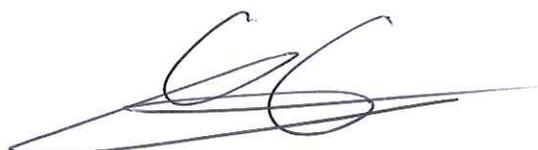
Désignation	Prix de vente HT	TVA	Prix de vente TTC
Baguette	1,33 €	5,5%	1,40 €
Baguette graines	1,52 €	5,5%	1,60 €
Baguette épeautre	1,52 €	5,5%	1,60 €
Pain	1,52 €	5,5%	1,60 €
Pain complet	2,09 €	5,5%	2,20 €
Pain campagne	2,09 €	5,5%	2,20 €
Croissant au beurre	1,23 €	5,5%	1,30 €
Pain au chocolat	1,23 €	5,5%	1,30 €
Pain aux raisins	1,61 €	5,5%	1,70 €
Chausson aux pommes	1,52 €	5,5%	1,60 €
Grosse gougère	1,55 €	10%	1,70 €
Brioche nature	5,88 €	5,5%	6,20 €
Liquide vaisselle 500ml Auchan	2,25 €	20%	2,70 €

Brique de pur jus d'orange 1l Auchan	1,80 €	5,5%	1,90 €
Paquet de galettes bretonnes 125g Auchan	1,61 €	5,5%	1,70 €
Chips nature 150g Lay's	3,03 €	5,5%	3,20 €
Pot de pâte à tartiner nutella 200g	3,70 €	5,5%	3,90 €
Pot de confiture 370g abricot Auchan	2,27 €	5,5%	2,40 €
Pot de confiture 370g fraise Auchan	2,27 €	5,5%	2,40 €
Boîte de chocolat en poudre 300g Nesquik	3,79 €	5,5%	4,00 €
Pot de café soluble 200g Classico	5,12 €	5,5%	5,40 €
Bouteille de lait demi-écrémé 1l Auchan	1,61 €	5,5%	1,70 €
Boîte de 240 allumettes Flamup	0,83 €	20%	1,00 €
Eponges en lot de trois	0,83 €	20%	1,00 €
Sacs poubelle 50l	4,58 €	20%	5,50 €
Sucre mini buchette Daddy	3,03 €	5,5%	3,20 €
Cacahuètes grillées non salées Auchan	1,71 €	5,5%	1,80 €
Coca 1,25	2,56 €	5,5%	2,70 €
Coquillettes 500g Auchan	1,42 €	5,5%	1,50 €
Café soluble en dosettes 50g Auchan	2,94 €	5,5%	3,10 €
Biscuits petit lait Auchan	1,80 €	5,5%	1,90 €
Herbes de Provence 18g Auchan	0,95 €	5,5%	1,00 €
Poivre gris 36g Auchan	1,90 €	5,5%	2,00 €
Sel fin la baleine 250g	1,14 €	5,5%	1,20 €
Mayonnaise en tube Auchan	1,52 €	5,5%	1,60 €
Ketchup 560g Auchan	2,65 €	5,5%	2,80 €
Moutarde mi forte Auchan	2,46 €	5,5%	2,60 €
Cornichons extra fins 185g Auchan	2,27 €	5,5%	2,40 €
Olives vertes dénoyautées Auchan	2,27 €	5,5%	2,40 €
Vinaigrette nature 50cl Auchan	3,03 €	5,5%	3,20 €
Cristalline 1,5l	0,66 €	5,5%	0,70 €
Vinaigre vin rouge 75cl Auchan	1,99 €	5,5%	2,10 €
Lessive main tube Génie	3,33 €	20%	4,00 €
Thé breakfast Auchan	1,80 €	5,5%	1,90 €
Grenadine Teisseire	4,27 €	5,5%	4,50 €
Huile Lesieur 50cl	3,60 €	5,5%	3,80 €

IX. Présentation des études en agrivoltaïsme réalisée par la société VENTELYS : Ajourné

Après épuisement de l'ordre du jour et discussions diverses, la séance est levée à 22h40

Le Maire
Dominique CHARPENTIER



Le Secrétaire de séance
Clément CHEN

